



MÉDECINS ET INFIRMIERS

NOUVELLES RÈGLES DE STATIONNEMENT À SAINT-ÉTIENNE



saint-etienne.fr



Saint-Étienne
Ville créative design

NOUVELLES RÈGLES DE STATIONNEMENT À SAINT-ÉTIENNE !

Avec le déploiement du système LAPI (Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation), Saint-Étienne modernise le contrôle du stationnement.

Vous êtes médecin ou infirmier mobile ?

Jusqu'à présent, vous placiez votre justificatif de stationnement derrière le pare-brise de votre véhicule ?

Ce n'est désormais plus suffisant :

- La voiture équipée du système LAPI ne peut, en effet, pas lire ces justificatifs physiques. Par conséquent, **sans enregistrement en ligne de votre part, vous vous exposez à une verbalisation.**
- Pour éviter toute amende, pensez à vous enregistrer en ligne dès maintenant !

MARCHE À SUIVRE

1. PREMIÈRE INSCRIPTION :



PROFESSIONNELS DE SANTÉ MOBILES

Si vous exercez votre activité à Saint-Étienne (Médecins et Infirmiers) et intervenez à domicile sur la commune, vous avez droit à la gratuité du stationnement.

Démarches :

- Créez votre compte sur stationnement.saint-etienne.fr
- Fournissez vos justificatifs (pièce d'identité, carte grise, carte professionnelle et une preuve de domiciliation de l'activité à Saint-Étienne)

2. PAIEMENT ET ABONNEMENT : Une fois vos droits validés, payez votre stationnement en ligne, via l'application Flowbird, ou directement aux horodateurs.

3. RENOUVELLEMENT : Accédez à votre compte via l'onglet « CONNEXION » pour actualiser vos droits chaque année.

PLUS D'INFOS

Service stationnement

T 04 77 43 90 80

stationnement.saint-etienne.fr

Ville de Saint-Étienne
Hôtel de ville - BP 503
42007 Saint-Étienne

T 04 77 48 77 48
courriermairie@saint-etienne.fr
saint-etienne.fr

Conception / réalisation : Direction de la Communication et du Marketing territorial de la Ville de Saint-Étienne. Photo retouchée. Achievé d'imprimer janvier 2025. Ne pas jeter sur la voie publique.



Saint-Étienne
Ville créative design